

Le 29 janvier 2009

En vertu de l'ordonnance n° 7/09, la Régie des services publics (la Régie) approuve l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2009, des tarifs révisés de gaz naturel pour Centra Gas Manitoba Inc. (Centra).

L'abonné résidentiel « type » qui reçoit du gaz d'inventaire de Centra peut s'attendre à une réduction annuelle globale de 57 \$, soit 4,5 %. Les tarifs de gaz d'inventaire de Centra passeront de 0,3018 \$/m³ à 0,2799 \$/m³ pour les clients qui reçoivent du gaz d'inventaire de Centra. Les clients dont la demande est plus élevée qui reçoivent du gaz d'inventaire de Centra peuvent s'attendre à une diminution de leur facture de gaz naturel allant de 4,9 % à 6,6 %.

Le prochain examen aura lieu le 1^{er} mai 2009.

On encourage les clients à profiter des programmes d'efficacité énergétique offerts par Manitoba Hydro, qui comprennent, entre autres, des programmes spéciaux pour les clients à faibles revenus.

Les prix du pétrole demeurent instables et, malgré la baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain, les prix actuels du gaz naturel demeurent plus bas que prévu. Étant donné les conjonctures de récession actuelles à l'échelle mondiale et les programmes de couverture et de stockage de Centra, la Régie ne prévoit pas de changements importants des tarifs dans un avenir immédiat.

Vous pouvez consulter l'ordonnance, qui contient des renseignements additionnels, sur le site Web de la Régie à l'adresse www.pub.gov.mb.ca/index.fr.html, ou vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant au bureau de la Régie.

Régie des services publics
330, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-2638
Télécopieur : 204 945-2643
Sans frais : 1 866 854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca